frc3-f-18740

18740
Coc
folio
Frc
26849

LETTRE DE M. DE LA LUZERNE AU ROI.

Paris, 23 Octobre 1790.

SIRE,

Tous vos Miniſtres ont mis ſous vos yeux leur poſition & l'état des affaires publiques ; mais j'ai plus particulièrement fait ſentir à VOTRE MAJESTÉ qu'il m'eſt devenu impoſſible de lui rendre des ſervices utiles dans le Département qu'Elle m'a confié.

Des déſordres s'étoient d'abord répandus dans différentes provinces de la France, & s'y ſont bientôt accrus. On a ébranlé enſuite la fidélité ou au moins la diſcipline de divers Corps de troupes ; aujourd'hui c'eſt dans les poſſeſſions les plus éloignées qu'on ſuſcite des troubles ; c'eſt parmi les équipages des Eſcadres & les ouvriers des ports & arſenaux, qu'on a ſemé le germe de la licence & de l'inſubordination.

Ces ports, ces arſenaux, ces eſcadres, on doit les regarder comme la véritable égide des Colonies Françoiſes ; je prierai

THE NEWBERRY LIBRARY

Votre Majeſté d'agréer que je lui expoſe bientôt dans un Mémoire plus étendu, en quel état je les laiſſe, & que je lui rende un compte détaillé de mon adminiſtration ; mais je vais rapidement tracer une eſquiſſe qui en préſentera les réſultats ; elle ſuffira pour conſtater les reſſources faciles à trouver dans ce qui ſubſiſte, & il importe de faire connoître dès ce moment le parti qui peut être tiré après moi, de ce qui a été fait pendant ma geſtion.

Une Marine matérielle beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'a jamais été depuis le commencement du ſiècle, les approviſionnemens qu'elle exige, raſſemblés, ſoixante-dix vaiſſeaux de ligne & ſoixante-cinq frégates à flot (Je ne comprends dans ce nombre ni quatre vaiſſeaux & deux frégates qui peuvent être mis à l'eau avant la fin de cette année, ni huit autres vaiſſeaux & quatre frégates en conſtruction) ; une foule d'excellens Officiers qui ſe ſont ſignalés pendant la dernière guerre, & qu'on a conſtamment exercés depuis cette époque, devroient rendre la France redoutable à toutes les Puiſſances maritimes ; préſerver d'inſulte ſes Colonies, & être le plus ſûr garant du maintien de la paix.

En ce moment, néanmoins, les flottes des autres nations couvrent déjà les mers, & nos forces navales reſtent enchaînées ; elles ſe trouvent condamnées à l'inaction & à l'inertie par l'indiſcipline des Marins, qui ſe perpétue par des mouvemens, ſans ceſſe renouvelés, d'inſurrection, par les ſoupçons déraiſonnables & injuſtes qu'on leur inſpire chaque jour.

Déſormais, SIRE, un de vos anciens Miniſtres auroit moins que qui que ce ſoit la faculté d'oppoſer à ce mal

moral les remèdes qu'il faut y apporter. Il eſt néceſſaire, il eſt inſtant, comme je l'ai conſtamment repréſenté depuis pluſieurs jours, de me nommer un ſucceſſeur. Je trahirois ma conſcience, & la vérité que je n'ai jamais diſſimulée à Votre Majeſté, en n'inſiſtant pas de nouveau ſur les motifs qui rendent cette meſure indiſpenſable. Quel que ſoit celui que vous choiſirez pour me remplacer, il eſt probable qu'il n'éprouvera pas les mêmes difficultés. On n'aura pas encore cherché à aliéner de lui l'opinion publique. Il recueillera au moins les prémices de la faveur populaire, faveur qui peut ſeconder efficacement ſes efforts, & l'aider à rétablir l'ordre. Cette conſidération eſt ſi déciſive & ſi urgente, qu'aucune autre dans les circonſtances actuelles ne doit la balancer. Mon dévouement pour vous, SIRE, eſt & ſera toujours ſans bornes. Je n'offre à Votre Majeſté qu'une nouvelle preuve de mon attachement à ſes véritables interêts, & de ma fidélité à mes devoirs en lui adreſſant ma démiſſion, & en la ſuppliant de l'accepter.

RÉPONSE DU ROI

A M. DE LA LUZERNE.

Saint-Cloud, le 23 Octobre 1790.

Vous m'avez, Monſieur, donné l'année dernière une grande preuve de votre attachement, en reprenant votre place, quand j'ai cru votre retour utile pour mon ſervice

& pour le bien de l'État. Vous penſez à préſent que votre retraite eſt néceſſaire. Je retrouve en cette occaſion le ſentiment qui vous a toujours conduit. Je déſire que vous expoſiez votre conduite, comme vous me paroiſſez dans la réſolution de le faire, & j'en ferai uſage ſuivant les circonſtances. Je n'oublierai jamais, & j'aurai du plaiſir à vous témoigner ma ſatisfaction des marques conſtantes de dévouement que vous m'avez données; & c'eſt à regret que j'accepte votre démiſſion.

Signé LOUIS.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.
M. DCC. XC.